

## COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
RUMERSHEIM-LE-HAUT  
du 23 mars 2021**

**Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

**PRESENTS :** Mme WALTER Laetitia, M. BADER Hervé, Mme DE SOUSA Sandra, M. GENDRON Pierre-Julien, Mme COUTO LIMA Pastora, M. BITZBERGER David, Mme GROTZINGER Caroline, M. BODINET Martial, Mme ONIMUS Aurélie, M. THUET Mathias, Mme DEHARBE Sophie, M. WALTER Patrick, M. THUET Thomas, Mme GROSHENY-STOELBEN Angélique

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020
2. Compte administratif 2020
3. Compte de gestion 2020
4. Affectation des résultats 2020
5. Taux d'imposition 2021
6. Subventions aux associations
7. Crédits scolaires
8. Prix de l'eau 2021
9. Budget primitif 2021
10. Taxe d'aménagement
11. Etude de faisabilité commerce de proximité ADAUHR-ATD
12. Eclairage public
13. Vente tondeuse et porte sectionnelle
14. Achat tondeuse
15. Embauche saisonniers
16. Organisation du temps scolaire
17. GSM
18. Syndicat Mixte des Cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin
19. Décisions du maire dans le cadre des délégations
20. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
21. Divers
22. Informations

## 1. Approbation du procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

## 2. Compte administratif 2020

Pour ce point, M. SCHELCHER Thierry, Maire, a quitté la salle et n'a pris part ni aux discussions ni au vote.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mme WALTER Laetitia, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. SCHELCHER Thierry, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de crédit de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif pouvant se résumer ainsi :

### **Compte administratif principal**

Subdivisions	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		550 216,55	901 349,71	1 104 139,04		753 005,88
Investissement		493 787,75	555 582,26	185 565,63		123 771,12
<b>TOTAUX</b>		<b>1 044 004,30</b>	<b>1 456 931,97</b>	<b>1 289 701,67</b>		<b>876 777,00</b>

### **Compte administratif annexe : eau**

Subdivisions	Résultat clôture exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultat à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement		65 151,95	61 425,95	78 657,09		73 133,09
Investissement		20 794,43	23 610,44	23 707,78		20 891,77
<b>TOTAUX</b>		<b>85 946,38</b>	<b>85 036,39</b>	<b>102 364,87</b>		<b>94 024,86</b>

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :

Budget principal :

Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
44 700,00	28 600,00

Service eau :

Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
10 000,00	0,00

4. Vote et arrête les résultats tels que résumé ci-dessus.

*Adopté à l'unanimité.*

### **3. Compte de gestion 2020**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 pour le budget principal et le budget annexe eau, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Adopté à l'unanimité.*

### **4. Affectation des résultats 2020**

#### **Budget principal**

Le compte administratif 2020 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- \* un excédent d'investissement de clôture de 123 771,12 €,
- \* un excédent de fonctionnement de clôture de 753 005,88 €,
- \* un déficit de restes à réaliser de 16 100,00 €.

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'instruction M14, le conseil doit statuer sur ces résultats et procéder à leur affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 753 005,88 € de la manière suivante :

- \* le report à nouveau à la section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement de 753 005,88 €.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Budget annexe eau**

Le compte administratif 2020 approuvé précédemment fait apparaître les résultats suivants :

- \* un excédent d'investissement de clôture de 20 891,77 €,
- \* un excédent de fonctionnement de clôture de 73 133,09 €,
- \* un déficit de restes à réaliser de 10 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de 73 133,09 € de la manière suivante :

- \* le report à nouveau à la section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement de 73 133,09 €.

*Adopté à l'unanimité.*

### **5. Taux d'imposition 2021**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2021 à :

- Taxe foncière (bâti) : 20,20 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,86 %

*Adopté à l'unanimité.*

### **6. Subventions aux associations et autres organismes**

Monsieur le Maire propose d'allouer les subventions suivantes :

- à l'Association de Prévention Routière : 100 €
- à la Banque Alimentaire du Haut-Rhin : 200 €.
- 

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour ces subventions, qui seront imputées au compte 6574.

*Adopté à l'unanimité.*

### **7. Crédits scolaires 2021**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer les crédits pour fournitures scolaires courantes pour l'année civile 2021 à :

- Ecole Maternelle : 30 € par élève inscrit,
- Ecole Élémentaire : 30 € par élève inscrit.

Le crédit bibliothèque pour chaque classe est fixé à 200 € pour l'année civile.

*Adopté à l'unanimité.*

### **8. Prix de l'eau 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1er janvier 2021 :

- le tarif de l'eau aux abonnés à 0,78 €/m<sup>3</sup>,
- la location du compteur standard à 15 € par année,
- la location du compteur gros débit à 75 € par année.

L'assemblée prend connaissance des tarifs 2021 des redevances (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) :

- pour l'anti-pollution à 0,35 €/m<sup>3</sup>,
- pour la modernisation des réseaux de collecte : 0,233 €/m<sup>3</sup>,

Ainsi que du montant de la redevance assainissement (Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach) : 0,95 €/m<sup>3</sup> + part fixe assainissement : 60,97 €

Soit un prix total, hors location du compteur, de 2,313 €/m<sup>3</sup>.

*Adopté à l'unanimité.*

### **9. Budget primitif 2021**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2021 (13 voix pour, 2 voix contre). Ce budget est arrêté comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 429 505,00 €  
DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 390 681,00 €  
**TOTAL DES DEPENSES : 1 820 186,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 429 505,00 €  
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 390 681,00 €  
**TOTAL DES RECETTES : 1 820 186,00 €**

#### **BUDGET EAU**

DEPENSES D'EXPLOITATION : 130 233,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 68 564,00 €  
TOTAL DES DEPENSES : 198 797,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION : 130 233,00 €  
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 68 564,00 €  
TOTAL DES RECETTES : 198 797,00 €

### **10. Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement, mise en place à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, a remplacé la taxe locale d'équipement et autres participations.

Le taux actuel de la taxe d'aménagement est de 1% (le taux de 1% s'applique de plein droit).  
Considérant que les demandes d'autorisations d'urbanisme étaient jusqu'alors instruites gratuitement par les services de la D.D.T. du Haut-Rhin et que ce service s'est arrêté le 31 décembre 2016 ;

Considérant que la commune a décidé de confier cette mission au SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon à compter du 1er janvier 2017 et que ce service a un coût (700 € de droit d'entrée puis environ 4 500 € par an, et plus de 5 000 € par an à partir de 2021) ;

Suite à l'exposé de M. le Maire et après vote à main levée (14 voix pour, 1 voix contre), le Conseil Municipal :

- décide de modifier le taux de la taxe d'aménagement en le fixant à 3 %
- note que le Conseil Municipal pourra, chaque année, se prononcer sur une modification de taux ou sur d'éventuelles exonérations facultatives.

### **11. Etude de faisabilité commerce de proximité ADAUHR-ATD**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'ADAUHR-ATD a été sollicitée en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage portant sur l'étude de faisabilité pour la création d'un commerce de proximité. Ainsi Monsieur le Maire présente le projet de convention, le contenu de la mission est le suivant :

- animation et participation au comité de pilotage mis en place par le maître d'ouvrage, séances de travail avec les élus et futurs usagers, la CCI, les partenaires potentiels,...
- état de lieux
- évaluation des besoins
- simulations d'aménagement en fonction de différentes hypothèses
- évaluation des coûts de chaque variante
- concertation
- le cas échéant, visites d'équipements et réalisations ayant un intérêt particulier
- identification des financeurs et aides mobilisables pour le projet
- rédaction d'un rapport de faisabilité
- animation d'une réunion de présentation au Conseil Municipal

Offre financière : 8 742 € TTC

Après un vote à main levée (14 voix pour, 1 abstention), le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

## **12. Eclairage public**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée :

- l'offre modifiée de la société Vialis pour la rénovation de l'éclairage public en led rue du Maréchal du Bourg et rue de Hammerstatt, avec mise en place des boîtiers de raccordement et système de protection parafoudre : montant total : 13 970,40 € TTC
- l'offre de Vialis concernant la coupure nocturne de l'éclairage public (6 horloges astronomiques et désactivation de la fonction d'abaissement) : montant 2 541,60 € TTC.

Vialis propose de racheter les Certificats d'Economie d'Energie générés par la nature des travaux (remplacement de luminaires par de la technologie led, et mise en place des horloges astronomiques)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par courrier du 17 février 2021, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin a informé la Commune d'une aide financière de 4 315 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de couper l'éclairage public entre 23h et 5h à partir de fin mai 2021, approuve les deux offres présentées par Vialis et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CEE.

*Adopté à l'unanimité.*

## **13. Vente tondeuse et porte sectionnelle**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de mettre en vente l'ancienne tondeuse Iseki, ainsi qu'une porte sectionnelle de l'ancien dépôt incendie. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour ces ventes et décide que les ventes se feront au meilleur prix.

*Adopté à l'unanimité.*

## **14. Achat tondeuse**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée plusieurs offres pour l'achat d'une tondeuse. Il propose de retenir l'offre moins-disante de l'atelier de mécanique Heitz à Munchhouse (tondeuse Honda HRX 537, au prix de 1 301,06 € TTC). Après délibération, le Conseil Municipal approuve cet achat.

*Adopté à l'unanimité.*

## **15. Embauche saisonniers**

Monsieur le Maire propose d'embaucher deux jeunes, pour une période de 4 semaines, en juillet et août 2021. Il propose de fixer la rémunération horaire des jeunes saisonniers à l'indice brut 356 (indice majoré 332). Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord. Les crédits sont inscrits au budget 2021 au compte 6413.

*Adopté à l'unanimité.*

## **16. Organisation du temps scolaire**

Mme DE SOUSA Sandra présente à l'Assemblée le courrier de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Haut-Rhin du 14 janvier 2021, concernant l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021. Les conseils d'école de l'école élémentaire les Lilas et l'école maternelle les Moustiques ont validé les horaires actuels.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire l'organisation scolaire actuelle, à savoir 4 jours de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h15 à 11h15 et de 13h30 à 16h00).

## **17. GSM**

Avant la réunion du Conseil Municipal, Mrs Koszul et Favier de la société GSM ont présenté la situation actuelle de la gravière.

Afin de pouvoir, temporairement, continuer l'exploitation, le Préfet a autorisé le changement de phasage, toutefois l'incertitude de l'issue du recours ne permet pas à la GSM d'investir dans la réalisation du tunnel sous la route. Pendant cette première phase, la GSM devra traverser la route pour transporter les matériaux jusqu'aux installations de traitement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner une suite favorable à la demande de la société GSM de faire passer les camions sur la route entre le bassin actuel et le futur bassin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette traversée de route.

## **18. Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin**

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion des syndicats de rivières du secteur, les délégués du Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin ont proposé à toutes les communes non membres la possibilité d'adhérer au Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

Il est à rappeler que toute commune est notamment concernée par la compétence de maîtrise des eaux pluviales et du ruissellement, ainsi que par la gestion des ouvrages hydrauliques existants dont elle est propriétaire (murs de rives, seuils, protections des berges,...).

L'importance des responsabilités attachées à l'exercice obligatoire de la compétence GEMAPI, tout comme la nécessité d'agir à une échelle adaptée et pertinente pour prévenir les risques et répondre aux besoins de chaque territoire, continuent à militer pour que cette compétence puisse être confiée à un syndicat mixte qui sera en capacité, en application du principe de solidarité territoriale, d'exercer au mieux cette compétence sur un bassin versant cohérent.

Monsieur le Maire signale que la commune de Munchhouse a délibéré pour demander son adhésion au Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

Vu les statuts du Syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-18 et L 5211-5 ;

Vu l'article 3 des statuts du Syndicat Mixte qui dispose que l'admission des nouveaux membres est décidée par délibération du comité syndical à l'unanimité ;

Vu l'article 5-5 relatif aux modifications statutaires qui prévoit que pour les modifications statutaires intervenant sur l'article 3 des statuts, un délégué peut prendre part au vote uniquement s'il a préalablement recueilli l'avis de l'organe délibérant qui l'a désigné ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Munchhouse en date du 17 décembre 2020 sollicitant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'adhésion de la commune de Munchhouse au Syndicat mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin.

### **19. Décisions du maire dans le cadre des délégations**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 2 n° 53.

### **20. Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach**

Monsieur le Maire donne à l'Assemblée les informations suivantes :

- PLUI : conférence des maires le 29 mars 2021. A priori le PLUI sera adopté courant avril 2021.

- Vote des budgets le 22 mars 2021. La Dotation de Solidarité Communautaire s'établira à 22 246 € pour notre commune en 2021 (en légère baisse). Les fonds de concours sont maintenus (pour notre commune : 14 500 € en 2021, 115 023 € pour la durée du mandat).

### **21. Divers**

#### **a. Permissionnaire de chasse**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de M. HUG François, domicilié à Aspach-Michelbach, qui souhaite être permissionnaire de nos deux lots de chasse. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'agrément de M. HUG François.

*Adopté à l'unanimité.*

## INFORMATIONS

- ◆ Demande d'autorisation de remembrement amiable pour des terrains situés rue de Hammerstatt (section 46 parcelles 387/53, 388/53, 392/54, 391/54 et 52 partiellement).
- ◆ Food truck : démarrage fin juin 2021.
- ◆ Fuites d'eau : plusieurs fuites ont été réparées. Il reste une fuite d'environ 3 m<sup>3</sup>/h. Devis Délect'O de 1 097 € TTC pour faire une recherche sur l'ensemble du réseau.
- ◆ Panneaux photovoltaïques : subvention Région Grand Est de 2 450 € (offre bureau d'étude IMAEE 4 200 €).
- ◆ Remerciements aux bénévoles de l'atelier décorations pour le thème de Pâques.
- ◆ Association de gestion des Molènes : Mme ARGAST Isabelle nommée vice-présidente.
- ◆ Rue des Lilas : arrêté d'interdiction de stationnement et deux stationnements réservés à la mairie.
- ◆ Elections régionales et départementales les 13 et 20 juin 2021.
- ◆ Toiture salle des sports : les recherches de fuite se poursuivent. Découpe prochaine de la toiture pour investigation.
- ◆ Déjections canines sur la voie publique : arrêté municipal à venir pour sanction par contravention.
- ◆ Société Waldi : fin d'activité sur le site de Rumersheim-le-Haut en juillet 2021. Réception des lieux à prévoir.
- ◆ Journée Citoyenne : sûrement décalée en septembre 2021.
- ◆ Suite à la réunion avec l'association de pêche, projet en cours d'une convention d'accès à la gravière avec la société GSM, la Commune, l'association de pêche et l'association Maïkan.

## TOUR DE TABLE

### ❖ **Mme WALTER Laetitia :**

- Problème croissant de déjections canines, y compris juste devant les entrées de propriétés.
- Problème du stationnement dans certaines rues.
- Pas de reprise en vue des activités associatives. La CCPRB organise toutefois des cours individuels de musique à la salle de musique.
- CME : projet de boîte à livres, actions de solidarité (Tende, cartes de vœux pour les seniors, bonnets pour les malades sous chimio), opération nettoyage des rues samedi 10 avril 2021 de 10h à 12h.
- Newsletter (compte-rendu succinct des réunions de la municipalité transmis au conseil municipal)

### ❖ **M. BADER Hervé :**

- Trois fuites d'eau ont été réparées.
- Réparations par Orange de câbles téléphoniques endommagés par les chutes de neige.
- Intervention prochaine de Colas pour les réparations de voirie.

- Arbres et branchages coupés par les agents techniques suite aux chutes de neige.
- Problème de chauffage à la salle des sports, intervention de Vonthron.
- Fibre installée à la salle de musique.
- Problème d'alarme incendie à la salle de sports, intervention de Dickelé, vérifications à faire.
- Téléphonie et internet : les contrats ont été revus avec Norest Telecom, baisse des coûts d'environ 300 €/ an.
- Attente offres assurance véhicules et multirisque.
- Réunions de la commission commerce de proximité, réunion avec l'ensemble du conseil municipal courant avril 2021 pour exposer le travail réalisé.
- Journée Citoyenne : en septembre 2021. Toute idée de travaux est la bienvenue.
- Atelier décorations : voir si des gens sont intéressés.

❖ **M. GENDRON Pierre-Julien :**

- Flash infos numérique de mai et juin 2021 : sera élaboré par les classes de CM1 et CM2.
- Souhaite que le conseil municipal soit destinataire des PV de réunion du SIAEP Rumersheim-Bantzenheim, pour avoir les informations concernant le Syndicat.
- Souligne l'incohérence des agriculteurs, qui déposent des demandes d'implantation de hangars, cribs,..et qui en même temps critiquent les pertes de foncier agricole. Il est d'avis qu'il faut s'appliquer à soi-même les règles qu'on veut appliquer aux autres.

Mme GROSHENY Angélique désapprouve ces propos et quitte la salle de séance à 21 h 45.

❖ **Mme ONIMUS Aurélie :**

- Problème de la vitesse dans le village.  
Monsieur le Maire précise qu'il l'a signalé à la Gendarmerie.
- Rue de Bantzenheim : problème d'eau stagnante.

❖ **M. THUET Thomas :**

- Il serait nécessaire de curer le Muhlbach, problème d'envasement. Le signaler au Syndicat des Rivières.
- Puits chez les particuliers : se renseigner au sujet du double compteur d'eau, un pour l'usage domestique et un pour l'arrosage, afin de ne pas payer de l'assainissement sur cette part.
- Serait prêt à animer un groupe de réflexion sur l'agriculture.

❖ **Mme GROTZINGER Caroline :**

- Problème de vitesse, en particulier rue de Chalampé.

❖ **Mme DEHARBE Sophie :**

- Mise en place d'un vacci-bus par la M2A qui se déplace dans les communes pour vacciner les plus de 75 ans, voir si cette initiative peut être menée au niveau de notre communauté de

communes. Monsieur le Maire répond qu'il en parlera au  
Président de la CCPRB.

**La séance a été levée à 22 h 05.**

**Pour extrait conforme  
Rumersheim-le-Haut, le 29 mars 2021**

**Le Maire**



**T. SCHELCHER**

